

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Membres titulaires	39
Titulaires Présents	30
Suppléants avec vote	1
Pouvoirs	3
Nombre de votants	34
Date de la convocation	16/05/2023
Certifié exécutoire le	26/05/2023
Date d'affichage	26/05/2023
Envoyé en préfecture le	30/05/2023

Le vingt-deux mai l'an deux mille vingt-trois à dix-huit heures trente, les membres du conseil communautaire se sont réunis à l'espace mille sources à Bugeat, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, JENTY Philippe.

TITULAIRES PRESENTS AVEC VOTE: BERNARD Sylvain, BONNET TENEZE Véronique, BOURDARIAS Sophie, BOURROUX François,

CHABRILLANGES Maurice, CHAMPSEIX Serge, CHEYPE Sandrine, COIGNAC Gérard, COISSAC Vincent, COUTURAS Alain, DEGERY Sylvie, GARAIS Daniel, JANICOT Véronique, JARRIGE Didier, JENTY Philippe, LACHAUD Sylvie, , MEUNIER Colette, PETIT Christophe, PEYRAMAURE Pierre, ROME Hélène, ROME Robert, ROUCHEREAU Patrice, RUAL Bernard, SAVIGNAC SYLVIE, SENEJOUX Geneviève, SENEJOUX Philippe, TAVERT Gérard, TER-HEIDE Laurence, URBAIN Jean Yves, VIGROUX SARDEENNE Josiane.

SUPPLEANTS PRESENTS AVEC VOTE : LONGUET Jean-François.

SUPPLEANTS PRESENTS SANS VOTE : GAGE Pascal.

EXCUSES : BORD Jean-Pierre, BOUCHOT Estelle, CHASSEING Daniel (donne procuration à RUAL Bernard), JAMILLOUX-VERDIER Simone, LAURENT André, LE MEUR Marion (donne procuration à JARRIGE Didier), LELIEVRE Carla (donne procuration à JANICOT Véronique), PLAS Marcel, TERRACOL Danielle.

Secrétaire : COIGNAC Gérard.

87-1-2023 Annule et remplace la 87-2023 - adhésion au groupement de commande « Corrèze Bouclier Energétique »

Au vu de mutualiser la rédaction du cahier des charge et la procédure de passation du marchés public pour trouver un ou des prestataires de « production énergétique», le conseil départemental de la Corrèze propose à la communauté de communes Vézère Monédières Millesources la constitution d'un groupement de commande

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à 34 voix pour, 0 contre, 0 abstention, décide

- D'adhérer au groupement de commande proposé par le Département de la Corrèze pour des prestations liées à la production d'énergies renouvelables
 - Sa durée est liée à l'attribution du marché d'accords-cadres correspondants
 - Le coordonnateur est le Conseil Départemental de la Corrèze
 - Le groupement assurent les missions liées à la passation du marché jusqu'à la notification du marché
 - Chaque membre signe le bon de commande de l'accord cadre du marché qui le concerne, s'assure de sa bonne exécution et de ses modifications ultérieures.
- Autorise le Président à signer la convention constitutive du groupement de commande précité.

Fait à Treignac le 30/05/2023
Le Président Philippe JENTY

